

DEPARTEMENT DU VAR
Arrondissement
de Draguignan
Séance du :

11/11/2023

Date de la convocation :
30 octobre 2023

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

MAIRIE DE COMPS SUR ARTUBY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY**

N° de la délibération 2023 _ 42	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt trois et le onze novembre à 10h,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves - GAYMARD Marie-José - GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette - LUCAS Aurore et TROIN François.

Secrétaire de séance : GAYMARD Marie-José

**Objet : CREATION d'un REFECTOIRE pour L'ECOLE PRIMAIRE COMMUNALE.
Demande d'aide complémentaire au titre du Fonds d'Intervention Cantonale -
Département du Var**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite l'appel d'offre concernant les travaux de construction d'un réfectoire pour l'école primaire communale, il a été constaté une différence de prix entre l'estimation de 2021 , de 170 325 € H.T. (travaux et honoraires) et la réalité du marché de 2023 qui s'élève à 204 195 € H.TT (travaux et honoraires).

Il rappelle que les demande d'aide auprès de la Région (32 620 €) et de l'Etat (85 162,50 €) ont été réalisées à partir des devis estimatifs, et il propose réaliser une demande d'aide financière complémentaire auprès du Département du Var, dans le cadre du Fonds d'Intervention Cantonale, pour la majoration des prix due l'inflation du marché.

Il propose le plan de financement suivant :

		€ H.T.	€ T.T.C	
Région Paca	16 %	32 620,00	32 620,00	Obtenu
Etat	42 %	85 162,50	85 162,50	Obtenu
Département du var	22 %	44 900,00	44 900,00	
Autofinancement		41 512,50	82 351,50	
TOTAL		204 195,00	245 034,00	

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal décide de :**

- **REMERCIER** l'Etat et le Conseil Régional pour le soutien apporté à la commune pour ce projet
- **ACCEPTER** le plan de financement proposé.
- **SOLLICITER** l'aide du Département du Var au titre du Fonds d'Intervention Locale, à hauteur de 22 %, soit une aide de 44 900,00 €

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 14 NOV, 2023
et publication le: 14 NOV. 2023
Le Maire



Le Maire
A. BARALE

